

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2010  
POUQUES LORMES

COMPTE RENDU

---



*Membres : 25*

*Présents : 19*

*Excusés : 6*

Date d'envoi de la convocation :

**LE 26 FEVRIER 2010, A 19H 00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A LORMES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 02 FEVRIER 2010.**

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX (Lormes), Patrice GRIMARDIAS, Elisabeth LOUDENOT (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Michel NICOT, Christian OPIOLA (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury) Lucienne BIARDOUX, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Alban BOURGEOT, Maurice THEVENIN (Pouques Lormes),

Procurations :

Yves Girardot à Elisabeth LOUDENOT, Christèle JEANNIN à Christian OPIOLA

Excusés :

Fabien BAZIN, Christian PAUL, Jean Marc BOUGEOT (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Dominique MADJANSKY (Brassy), Jean MORIN (Dun les Places)

---

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Convention pour la location du domaine de la Velotte
  - ✓ Présentation de la convention de partenariat centre social 2010-2012
  - ✓ Débat d'orientations budgétaires
  - ✓ Point sur le patrimoine immobilier
  - ✓ Etang du Goulot : point sur les travaux, baux de location Gérance
  
  - ✓ Questions diverses
- 
-

Le domaine de Velotte a trouvé un locataire. Ce sont un couple de personnes qui viennent de Hollande et qui travaillent dans le domaine de la médecine sociale. Ils proposent de reprendre le site et de le louer pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 28 février 2013.

Les conditions principales du bail sont les suivantes :

- Le contrat est renouvelable 2 fois sur accord des deux parties, avec une préférence donnée au preneur, sauf si les conditions de paiement des loyers n'ont pas été honorées.

De convention expresse des deux parties, le LOCATAIRE aura la faculté de donner congé sans que le BAILLEUR lui demande des indemnités. Le LOCATAIRE informera le BAILLEUR par envoi d'un recommandé avec accusé de réception au moins trois mois avant la date de son départ anticipé.

- Le bailleur s'engage à proposer de manière préférentielle à la vente à Monsieur et Madame LINDERS l'ensemble des parcelles visées dans la présente convention.

Le prix de vente sera fixé par accord entre les parties, après une évaluation obligatoire et indépendante du service des Domaines de l'Etat.

- Le bien est destiné aux activités commerciales de :

HOTEL, RESTAURANT ET CENTRE DE VACANCES, AVEC UN USAGE PRIVILEGIE POUR LE PUBLIC HANDICAPE

- Le prix de la location est de 42 000 € HT par an, soit 3 500 € HT par mois, un premier versement sera demandé à compter du mois de juin 2010 et des facilités de paiement seront recherchées compte tenu du démarrage de l'activité réel en avril 2010.

Dans la mesure où le bail prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2010, le loyer correspondant à l'année 2010 sera de 35 000 € HT, payable de la manière suivante :

1<sup>er</sup> juin 2010 : loyers de mars (3 500 €)

1<sup>er</sup> juillet 2010 : loyers de avril et mai (3 500 €)

1<sup>er</sup> août 2010 : loyers de mai et de juin (7 000 €)

1<sup>er</sup> septembre 2010 : loyer de juillet et d'août (7 000 €)

1<sup>er</sup> octobre 2010 : loyer de septembre (3 500 €)

Et ainsi de suite.

- Une caution correspondant à 1 mois de loyers selon la réglementation, sera demandée, soit 3 500 €, dès l'emménagement dans les locaux.

En outre, toutes les charges de fonctionnement (chauffage, électricité, téléphone, eau...) seront acquittées par le preneur, selon les conditions définies au décret du 26 août 1987.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le contrat de location.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Approuve le projet de bail
- Autorise le Président à le signer

Défraiement du chasseur de tête

---

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à défrayer la personne qui a effectué l'intermédiaire pour la rencontre de ces porteurs de projets de la manière suivante :

- 5000 € à la présentation de la facture
- 13000 € à la vente du bâtiment pour ces porteurs de projets

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Les finances publiques sont de plus en plus difficiles à obtenir. Le centre social propose un service de qualité, il faut lui assurer notre soutien si nous souhaitons que ceux-ci continuent. La conversation a porté sur ce qui suit : pendant 3 ans, 48 000 € seront versés chaque année. Avec cette convention nous garderions le même service avec un niveau de dépense égal.

Les points de détail qu'il faudra modifier sur la convention portent sur:

- Les remboursements pour les carburants seront versés en tant que subvention, mais M Jacquinet pense qu'il serait préférable de rembourser sur le chapitre de carburant. Les 2 000 € seront donc sortis de la dépense totale
- M. THEVENIN propose l'idée suivante : lorsque les minibus devront être remplacés, ils pourraient être pris en charge par le centre social au moyen du leasing compte tenu qu'ils peuvent être valorisés en investissement.
- Sur la commune de Brassy, la personne embauchée par la mairie pour la surveillance du temps de cantine ne le sera plus, les animateurs du centre social vont donc prendre en charge ce travail. La commune ne peut pas rémunérer directement le centre social, la commune de Brassy va verser un fond de concours à la CCPM et la CCPM prendra en charge cette dépense.
- En ce qui concerne la bibliothèque : chauffage, électricité, ménage sont payés par la CCPM. Les bibliothèques communales assurent ces frais là. Cela fait longtemps qu'il est exposé le fait que Lormes devrait prendre en charge ces frais.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de convention
- Autorise le Président à la signer.

#### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

Des actions vont démarrer, la CCPM porte beaucoup d'actions à son compte. Les temps sont difficiles pour les collectivités, les Communautés de Communes sont en général dans une problématique comparable : on diminue l'investissement et on garde le niveau des impôts stables. La tendance pour le budget général serait celle de continuer sur les actions que nous avons financées, notamment en fonctionnement et d'investir. Sur les ordures ménagères, nous pourrions commencer à baisser les impôts pour donner un signe d'encouragement positif pour les bons trieurs.

#### BUDGET GENERAL

- **En fonctionnement :**

Equilibre trouvé à environ 1 155 000 €

En dépense :

- Le soutien au commerce et à l'artisanat avec une enveloppe de 14 000 € réservée pour cela
- Le soutien aux services du centre social par une convention tri annuelle portant et stabilisant l'effort 45 000 € par an (contre 20 000 € auparavant).
- La mise en place d'une enveloppe de 5 000 € pour le budget du SPANC, permettant de proposer des tarifs de visite à des prix réduits (de l'ordre de 50 € maximum tous les 8 ans)
- Le financement des frais de reprise de velotte : 5 000 € (35 000 € de recettes dès cette année)
- Le maintien à un bon niveau de l'aide directe aux associations porteuses d'initiatives à un montant proche de 150 000 €

En recette :

- Loyers en hausse (+ 40 000 €) : un total de 105 000 € environ
- Baisse des subventions de la CAF : 67 000 € (contre 72 000 € et 90 000 € environ en 2008)

Produits de la fiscalité en 2009 : Budget Général : 342 000 €

Budget des Ordures Ménagères : environ 616 000 €

- **En investissement :**

2 programmes confirmés pour 1 050 000 € (maison médicale, étang du goulot) et environ 46 000 € d'achat de matériel

- Maison de santé : 600 000 € TTC, dont 80 % de financements sur le HT, et des aides du Conseil Régional (100 000 €), de la DDR (100 000 €), du Contrat de pays (100 000 €), des Fonds Européens (100 000 €), ainsi que la récupération du FCTVA,
- L'emprunt sera financé par le paiement des loyers (environ 7 000 € par an)
- L'étang du Goulot : 440 000 €, financé à 72 % (DDR, Conseil Régional, Conseil Général), les loyers remboursant l'emprunt sur 20 ans (environ 10 000 € par an, à voir progressivement)
- L'acquisition de matériel avec l'achat d'un broyeur (16 000 €) et d'un camion (30 000 €) pour l'équipe technique, ceci afin de limiter les frais de réparation (le tracteur pourrait être acquis en 2011)
- Le projet de vente de la « Maison Pechard » permettrait de ne pas emprunter pour ces acquisitions et de sécuriser le déséquilibre apparent des dépenses d'investissement
- Etude Bassin de slalom à préciser (financement public, environ 80 %)

**BUDGET DES ORDURES MENAGERES : OBJECTIF : DIMINUER LES COUTS**

Des actions seront engagées qui permettront une diminution des coûts, parmi lesquelles :

- Un objectif de diminution des déchets ultimes qui peut atteindre 40 % en rythme annuel, mais ramené par prudence à 10 % sur les dépenses de contribution, ce qui fait baisser les dépenses globales à 616 000 € contre 627 000 € en 2009
- Une augmentation de 5 000 € des soutiens au tri sélectif, et le report d'un excédent de 14 000 €
- Acquisition de sacs translucides, de sacs bio dégradables pour les particuliers et les entreprises : environ 5 000 €
- Aide à la communication : environ 5 000 €
- Acquisition de composteurs de jardin après enquête, financement par des subventions et les particuliers sur le coût résiduel (en budget supplémentaire)

En investissement, l'action la plus importante pourrait être l'acquisition d'un camion pour le ramassage des OM et la construction d'un local.

Pour le budget des ordures ménagères, les produits de la fiscalité étaient de 499 000 €.

En conclusion, si nous additions les produits de fiscalité, nous arrivons à une somme de 841 000 €.

En 2010, il est prévu de solliciter 853 000 € qui pourraient se décomposer comme suit :

-Budget Général : 368 000 € d'impôts directs, soit une hausse de 26 000 €, soit :

\*Effet Base : environ 2 %

\*Effet taux : environ 5.6 %

-Budget des Ordures ménagères : 485 000 € d'impôts directs, soit une baisse de 14 000 €, soit

\*Effet base : environ 2 %

\*Effet taux : environ - 5.1 %

**Au total, le prélèvement fiscal serait de l'ordre de 853 000 €, soit une hausse de 1.4 % globalement du produit fiscal, mais, compte tenu de l'augmentation des bases de l'ordre de 2 %, une stabilité voire une très légère baisse des taux.**

Cette proposition permettrait :

-De palier aux baisses de dotations de la CAF, sans diminuer les services à l'enfance jeunesse

-D'encourager le commerce et l'artisanat

-De ne pas diminuer l'effort à la vie associative

Et, bien entendu,

-De donner un signal très fort aux habitants qui jouent le jeu du tri sélectif, et accordant dès cette année une juste réduction des taux d'imposition sur les déchets ménagers à confirmer, infirmer ou amplifier en 2011.

### **Création du budget annexe SPANC**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes des Portes du Morvan est compétente dans la mise en place d'un SPANC.

De ce fait il convient de retracer les comptes de cette activité dans une comptabilité distincte et individualisée dans un budget annexe.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur la création d'un budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif

### **Achat de matériel**

Monsieur le Président rappelle que conformément à la décision de la commission des travaux qui s'est tenue le 26 février 2010 à 18h30, il est proposé l'acquisition du matériel suivant :

- Un broyeur à l'entreprise SUREAU pour un montant de 17 000 €
- Un camion de 3,5 T, à l'entreprise Yveco pour un montant de 31 540 €

Il est également proposé d'accepter les devis suivants :

- La création d'un appentis à la déchetterie pour un montant de 3 500 €
- La mise en place d'un convecteur à la mission numérique pour un montant de 500 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve les propositions
- Autorise le Président signer les devis et bons de commandes.

### **POINT SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER**

---

#### **MAISON PECHARD :**

Une estimation des domaines a été demandée par la CCPM, une vente pourrait éventuellement se concrétiser avec les locataires actuels.

#### **Terrain Naudot :**

Une estimation du cout du terrain de M NAUDOT à été demandée aux domaines. Le prix de vente se situe entre 10 et 13 000 €. Le vendeur en voudrait 50 000 €. Le coût pour la construction du local des ordures ménagères avoisinerait sur ce terrain les 300 000 €. Si les travaux se font sur la zone artisanale : 100000 € de différence. La zone artisanale pose un problème de principe si une société intéressée. Nous commençons à trouver les limites de la recherche sur Lormes.

#### **ETANG DU GOULOT : POINT SUR LES TRAVAUX, BAUX DE LOCATION GERANCE**

---

### **Location étang du goulot**

Monsieur le Président rappelle le projet qui voit le jour à l'étang du goulot. Deux locataires sont pressentis pour exercer, à l'identique que l'année dernière avec la commune de Lormes leur activité commerciale. Une activité portera sur l'aspect camping et sera gérée pour cette saison touristique

par M LEQUIME, une autre sera de l'ordre de la restauration et sera gérée par Mme PONS. Deux propositions de conventions sont proposées.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve les propositions de convention
- Autorise le Président à les signer.

### Travaux étang du goulot

Suite à la consultation des entreprises lancée conformément à l'article 26 du code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres propose au conseil de retenir les entreprises suivantes :

			€/HT
Lot 1	Aménagement de circulation, espaces verts	ISS espaces verts	208305,9
Lot 2	Gros œuvre	Marceau bâtiments	76419
Lot 3	bâtiment ossature bois	Voisin charpente	23273,74
Lot 4	Etanchéité	couvre étanche	7796,69
Lot 5	Menuiserie alu, serrurerie	SARL Maréchal	19788,62
Lot 6	Menuiserie bois	SARL MQS	7193,28
Lot 7	Plâtrerie peinture	SARL DA SILVA	19265,49
Lot 8	plomberie, sanitaire, chauffage	Ets Paganie	26583,8
Lot 9	Electricité	Gauthey électricité	22374
Lot 10	Carrelages	Carreauvergne	16220
Lot 12	Démolitions	Ets Paganie	18850
	Relevés topographiques	M. Jacques VILLEMENOT	3800
	Coordination sécurité	DEKRA conseil	1485
		<b>TOTAL</b>	<b>451355,52</b>

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve les propositions de la commission ,
- Autorise le Président à mandater les sommes correspondantes aux marchés.

### Avenants aux travaux

Monsieur le Président expose à l'assemblée que quelques avenants sont à prévoir au marché pour le projet de l'étang du goulot. Ils se présentent comme suit :

			€/HT
Lot 1	Aménagement de circulation, espaces verts	ISS espaces verts	4913,7
Lot 2	Gros œuvre	Marceau bâtiments	2350
Lot 3	bâtiment ossature bois	Voisin charpente	0
Lot 4	Etanchéité	couvre étanche	0
Lot 5	Menuiserie alu, serrurerie	SARL Maréchal	1336,15
Lot 6	Menuiserie bois	SARL MQS	0
Lot 7	Plâtrerie peinture	SARL DA SILVA	491,4
Lot 8	plomberie, sanitaire, chauffage	Ets Paganie	3084,48
Lot 9	Electricité	Gauthey électricité	0
Lot 10	Carrelages	Carreauvergne	0
Lot 12	Démolitions	Ets Paganie	0

TOTAL	12175,73
-------	----------

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve les propositions d'avenants
- Autorise le Président à les signer.

- **Modification des statuts**

**1- les compétences obligatoires des Communautés de Communes (Loi de février 1992) :**

- Les actions favorisant le développement économique du territoire, et notamment :
  - promotion et renforcement des activités commerciales et artisanales existantes
  - soutien à la création de nouvelles activités (aménagement de réserves foncières, construction de bâtiments relais)
  - poursuite des actions de soutien aux initiatives locales concernant l'emploi et la formation.
  - promotion du tourisme : accueil et information des touristes en lien avec l'Office de tourisme Intercommunal, valorisation des ressources touristiques, **gestion du camping de Lormes.**

Les communes doivent délibérer sur cette modification lors de leur prochain conseil municipal.
--

○ **Maison médicale**

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet de maison médicale. Il fait part des premiers devis pour les missions préparatoires et complémentaires qui devront être réalisées qui se présentent comme suit :

Entreprises	Action	Montant HT
COGIS	Coordination SPS	1750
DEKRA	Contrôle technique	5100
DAVENTURE	Audit Energétique	1850

<b>TOTAL</b>	<b>8700</b>
--------------	-------------

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve les propositions
- Autorise le Président à engager les travaux.

▪ **Nouveau plan de financement**

Monsieur le Président présente le plan de financement ci-dessous pour le projet de création de maison de santé à Lormes :

Dépenses		Recettes		%
TRAVAUX	453 054	FNADT via le Pays Nivernais Morvan	100000	20
Maitrise d'œuvre	37 800	Conseil Régional	99911	20
Frais annexes (SPS - Contrôle - audit)	8 700	Dotation Développement Rural	99911	20
		FEDER	99911	20
		Autofinancement	99 911	20
<b>TOTAL</b>	<b>499 554</b>		<b>499 554</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de plan de financement

- Autorise le Président à demander.

- **Avenant au bail de location du 48 route d'Avallon**

Un bail de location vente de matériel avait été conclu entre M THEPAUT et la communauté de communes des Portes du Morvan afin qu'il puisse mener à bien son activité d'impression. Monsieur le Président propose que soit accepté un nouvel avenant à cette convention afin de transformer la convention en convention de location de matériel simple en retirant la clause de vente de celui-ci, il est par ailleurs convenu que le nouveau montant du loyer sera de 250 €.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise le Président à signer l'avenant.

- **Location du 44 rue Paul barreau**

M. JAKUBOWSKI, locataire du 44 rue Paul Barreau nous a fait part de son souhait de quitter le local afin de pouvoir s'installer ailleurs pour des raisons professionnelles. Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à rechercher quelqu'un pour occuper ce local et si cette recherche était fructueuse, de l'autoriser à signer le bail de location du commerce et du logement.

- **Conventions EPCC**

Le Président propose à l'assemblée de bien vouloir accepter les conventions de l'EPCC pour les périodes relatives au 2eme et 3eme trimestre 2009-2010, d'un montant de :

- o 17 871.80 pour la mise à disposition des enseignants
- o 3042.72 pour le directeur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve les propositions de convention
- Autorise le Président à les signer.

- **Versement de sommes pour le comité de développement**

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande effectuée par le Comité de Développement du Canton de Lormes qui souhaite obtenir le versement d'une partie de la subvention due pour 2010 de manière anticipée. L'association aurait besoin de 6 000 € de manière urgente. LE Président propose que cette somme soit versée par anticipation au vote du budget prévu le 1<sup>er</sup> avril et qu'elle soit ensuite déduite de la subvention annuelle que le conseil communautaire voudra bien lui attribuer lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise le Président à la mandater la somme de 6 000 € de manière anticipée.

- **Facture photocopies**

Monsieur le Président rappelle qu'en attendant la convention qui sera signée lors de la prochaine séance de conseil communautaire pour régir les différentes missions et financements que la communauté de communes délivre au comité de développement, des frais pour l'année 2009 ont été engagés qui concernent :

- Les photocopies pour une somme de 1840.45 €.
- L'opération « Nièvre l'accueil au Naturel, construction d'une offre qualifiée sur le massif central » pour un montant de 7 797.91 € portée par le comité de développement.



Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Autorise le Président à mandater ces sommes.

- **Avenant au marché de collecte pour la collecte des PAV**

Suite à une réorganisation, la société SITA centre est, titulaire du marché a fait apport à la société Sita centre ouest des l'ensemble des éléments actifs et passifs constituant la branche complète autonome de gestion et de prestations de services portant sur les déchets et d'installation de traitement et de tri dans le département de la Nièvre et de l'Yonne. Cela ne changera aucunement les modalités de collecte pour notre territoire. Le Président propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise le Président à signer l'avenant au contrat.

- **Vote de crédits budgétaires :**

L'assemblée décide de prévoir les crédits budgétaires suivants concernant l'aménagement de l'étang du goulot :

- Dépenses d'investissement :
  - Compte 2031 (frais d'étude) 15 000 e
  - Compte 2033 (frais d'insertion) 1 500 €
  - Compte 231 (travaux) 85 000 €
- Recettes d'investissement
  - 1322 (région) 100 000 €

Ces prévisions seront reprises au BP 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise le Président à mobiliser les sommes ci-dessus indiquées.